



PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION - ACTIONS STRUCTURELLES

REGLES RELATIVES A LA PUBLICITE

Comme vous le savez la Région Aquitaine est attachée à l'inscription de ces actions de formation dans le cadre européen, et en cohérence avec la stratégie de Lisbonne.

Aussi, afin d'apporter aux stagiaires une juste information sur le financement de l'action de formation qu'ils suivent, conformément au CCAP des marchés sur lesquels vous avez été retenus, **il vous appartient d'informer les stagiaires de la participation du fonds social européen (FSE) au financement de leur formation.**

Vous devez pouvoir justifier, par tout moyen, de la mention des financements de la Région et du FSE, pour la formation prévue, dans toute action de promotion ou d'information au cours de sa réalisation.